



Procès-verbal
de la séance extraordinaire du conseil municipal
tenue le 13 mars 2017 à 20 h

À une séance extraordinaire tenue le 13 mars 2017 à 20 h à l'hôtel de ville situé au 1, place de la Mairie, Saint-Sauveur (Québec).

SONT PRÉSENTS :

Son honneur le maire	Jacques Gariépy
Mesdames les conseillères	Caroline Vinet Diane Dufour-Flynn Julie Gratton Rosa Borreggine
Messieurs les conseillers	Luc Leblanc Normand Leroux

formant quorum;

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Le directeur général	Jean Beaulieu
Le greffier et directeur des Services juridiques	Jean-François Gauthier

SIGNIFICATION

La signification de l'avis de convocation a été effectuée conformément à la Loi sur les cités et villes.

OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Monsieur le maire Jacques Gariépy procède à l'ouverture de la séance extraordinaire.

122-03-2017

ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu :

QUE le projet d'ordre du jour suivant soit adopté comme présenté :

- | | |
|--------------------|---|
| 122-03-2017 | 1- <u>Adoption de l'ordre du jour</u> |
| | 2- <u>Période de questions du public</u> (article 322 de la Loi sur les cités et villes) |
| | 3- <u>Approbation du procès-verbal</u> |
| | 4- <u>Règlements</u> |
| | 5- <u>Soumissions</u> |
| | 6- <u>Administration et finances</u> |
| | 7- <u>Sécurité publique</u> |
| | 8- <u>Travaux publics et génie</u> |

--	--

Maire Greffier
Initiales



Procès-verbal
de la séance extraordinaire du conseil municipal
tenue le 13 mars 2017 à 20 h

9- **Environnement**

10- **Urbanisme**

123-03-2017 10.1- Remplacement d'un membre du comité de démolition –
Séance du 15 mars 2017

11- **Vie communautaire**

12- **Ressources humaines**

13- **Correspondance**

14- **Points nouveaux**

15- **Période de questions du public** (article 322 - Loi sur les cités et villes)

124-03-2017 16- **Levée de la séance**

123-03-2017

**REPLACEMENT D'UN MEMBRE DU COMITÉ DE DÉMOLITION
SÉANCE DU 15 MARS 2017**

ATTENDU l'article 148.0.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, sur le comité de démolition;

ATTENDU la résolution du conseil municipal 406-08-2016 qui nomme à titre de membres du comité de démolition monsieur le maire Jacques Gariépy, madame la conseillère Rosa Borreggine et monsieur le conseiller Luc Leblanc;

ATTENDU la tenue de la séance du 15 mars 2017;

ATTENDU QU'il est possible que monsieur le maire Jacques Gariépy ne puisse être présent à cette séance;

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer un membre suppléant en cas d'absence;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Diane Dufour-Flynn et unanimement résolu :

QUE le membre suppléant pour la séance du comité de démolition du 15 mars 2017 soit madame la conseillère Caroline Vinet ou madame la conseillère Julie Gratton dans l'éventualité où M. le maire Jacques Gariépy ne peut être présent.

124-03-2017

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est dûment proposé par madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu :

QUE la séance extraordinaire soit levée, tous les sujets inclus à l'ordre du jour ayant été soumis au conseil pour décision.

Jean-François Gauthier
Greffier et directeur des
Services juridiques

Jacques Gariépy
Maire